

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 11 (1923)

**Heft:** 167

**Artikel:** De-ci, de-là...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257838>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sence aussi pour le samedi et le dimanche ! Heureux travailleurs qui fixent eux-mêmes leur salaire... Le Conseil des Etats à qui revient l'honneur de ratifier ce manque de tact l'a prudemment renvoyé à sa session d'automne.

La générosité de ces messieurs envers eux-mêmes sembla alors épaisse lorsqu'il s'agit de subventions aux chômeurs et des allocations de renchérissement aux employés fédéraux !

Le chômage allant en décroissant, affirme M. Schulthess, dans son message (il y avait 53.000 chômeurs, dont 10.000 touchant des subsides en avril 1923, contre 146.000 en février 1922) et l'habitude de se faire entretenir sans travailler devenant facilement un oreiller de paresse, le moment est venu pendant l'été de diminuer le nombre de chômeurs qui grèvent la caisse publique. L'arrêté du Conseil Fédéral du 18 mai 1923 autorise donc les cantons à faire sur l'ensemble ou sur une partie de leur territoire une réduction des taux d'assistance-chômage fixés par les prescriptions fédérales, d'introduire la suppression définitive ou provisoire de l'assistance-chômage pour les métiers où cette suppression n'a pas encore été fixée par la Confédération. Celle-ci limite en outre la durée de l'assistance.

Malgré les protestations des socialistes, l'arrêté a été adopté par le Conseil National. Il passera aux Etats en automne. Légalement, le Conseil Fédéral a le droit de supprimer de son propre chef les subventions fédérales aux chômeurs parce que toute cette assistance repose encore sur les pleins pouvoirs ; mais nous espérons que les cantons useront avec modération du droit que leur confère l'arrêté fédéral, surtout vis-à-vis d'ouvriers et ouvrières âgés qui ne peuvent plus s'adapter aux travaux dont ils n'ont pas l'habitude.

Pour la 14<sup>me</sup> fois enfin la discussion bisannuelle a repris sur les allocations de renchérissement des employés fédéraux, auxquelles on aurait mieux fait de ne pas toucher, car le nombre indice du renchérissement de la vie a décidément remonté depuis les derniers débats du mois de décembre. Les changements opérés ne sont pas considérables. L'économie réalisée sera de 1,45 millions pour le second trimestre de 1923 sur un total de 414 millions par année rien que pour le personnel. Cela ne vaut vraiment pas le mécontentement et les menaces sus-

tration est aux mains de femmes extrêmement capables, alors que toutes les « femmes de chambre » sont des « hommes de chambre » remarquablement incapables. Les trains ont des mécaniciens hommes et des femmes conducteurs. Depuis des années, l'Université a pratiqué la coéducation, et un millier de jeunes filles remplissent actuellement des postes en vue. Il y a beaucoup de femmes médecins, très appréciées, bien que l'hôpital officiel préfère encore les services exclusifs des hommes.

Un Conseil national des Femmes a été fondé au Chili, il y a trois ans, et dépasse en importance toutes les autres organisations contemporaines. Il est installé dans une vieille maison patricienne, où il a établi des dortoirs pour les étudiantes de l'Université habitant hors de la ville ; on y donne aussi des cours et des conférences sur différents sujets d'intérêt féminin. Le meeting que nous y avons eu était convoqué dans le *patio* (la cour intérieure que l'on retrouve dans toutes les anciennes maisons), et bien que « tout le monde » fût au bord de la mer comme on nous l'avait annoncé (car le mois de mars correspond là-bas à la fin d'août pour nous), il réunit beaucoup de monde, sous la présidence experte d'une femme remarquablement intelligente et capable : Senora Lebarca de Hewet, directrice d'un collège de jeunes filles, professeur de psychologie à l'Université, qui a

cités par la nouvelle discussion aux Chambres ; et cette incertitude constante sur le taux du salaire crée parmi les familles d'employés une atmosphère d'humiliation et d'inquiétude dont l'effet devient déplorable à la longue. Aussi nous ne saurions qu'appuyer la demande instante de plusieurs députés que la loi sur les traitements des fonctionnaires soit soumise aux Chambres avant la fin de l'année.

Une question de grande importance a été soulevée au Conseil des Etats, celle des mesures à prendre contre le surpeuplement étranger en Suisse. Un arrêté du Conseil Fédéral fait prévoir que l'acquisition du droit de cité suisse pourra se faire par incorporation, en particulier pour les enfants nés en Suisse d'un père étranger et d'une mère d'origine suisse. Cette naturalisation *jure soli*, telle qu'elle est pratiquée déjà dans nombre de pays, en particulier en France et en Angleterre, a été accueillie avec une résistance assez vive à la Chambre Haute et le vote sur l'entrée en matière a été remis à la session d'automne.

A. LEUCH-REINECK.

## Derci, Delà...

### *La mort d'une vaillante.*

Nous apprenons le décès de Lady Constance Lytton, la sœur de Lord Lytton, actuellement vice-roi des Indes, et l'un des plus chauds défenseurs du suffrage féminin au temps des grandes luttes. Lady Constance fut elle aussi une suffragiste ardente, qui se jeta dans la mêlée, avec un mysticisme ignorant peut-être des réalités politiques, mais avec la plus admirable abnégation à sa cause. Elle s'était ralliée à l'Union politique et sociale, présidée par Mrs. Pankhurst, et prit comme telle part à toutes les campagnes des suffragettes militantes, sans jamais se laisser arrêter ni par sa santé débile, ni par quelque considération que ce pût être d'ordre mondain, ou de famille. Emprisonnée à plusieurs reprises, et soupçonnant que son nom et son titre étaient la cause du régime de faveur qui lui était appliqué, elle changea de nom, se déguisa en ouvrière, et enfermée à Liverpool, subit les tortures de la nourriture forcée auxquelles elle manqua succomber. Sa santé en fut profondément altérée, et sa mort prématurée (à l'âge de 53 ans) en est le résultat indirect.

C'est avec un profond respect que nous nous inclinons devant cette dame ardente enfermée dans une enveloppe fragile. Le temps, qui a passé permet maintenant, tout en réprouvant les méthodes des

fait ses études à New-York et à Paris.

Une autre organisation féminine est le Club féminin fondé à Santiago, par des femmes appartenant à l'aristocratie, et qui compte des membres dans tout le pays. Ce club, présidé par Senora Delia Matte de Izquierdo, est installé au premier étage d'un vieux palais, dont le *patio* a été couvert pour en faire une magnifique salle de conférences, de concerts, etc. A l'une des réceptions données par ce Club, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs femmes écrivains, journalistes, romancières, musiciennes, que nous avons revues chez elles, dans des maisons sur lesquelles grimpent de toutes parts des roses en pleine floraison. Une des plus célèbres artistes du Chili, Rebecca Matte de Iniquez, une femme sculpteur de génie, habite Florence, mais son pays natal possède plusieurs de ses œuvres, entre autres son impressionnant « Chagrin » au cimetière, et son « Il va mourir » au Musée. Il existe également à Santiago une Ligue catholique de Dames chiliennes, dont l'activité rappelle celle des Unions chrétiennes de jeunes filles (Y. W. C. A.) en faveur des jeunes ouvrières. Elle a introduit au Chili les camps de vacances pour jeunes filles, qui ont fini par remporter un franc succès. Enfin, une organisation suffragiste s'était formée, il y a quelques années, mais est tombée à la suite de difficultés inté-

suffragettes, d'admirer l'héroïsme et l'esprit de sacrifice dont elles donnèrent à maintes reprises la preuve pour leur idéal. Car, savoir mourir pour sa cause n'est pas, hélas! chose si fréquente...

#### **L'ange de Sibérie.**

Mme Elsa Branstrom, surnommée l'ange de Sibérie en raison de son merveilleux travail parmi les prisonnières de guerre en Sibérie, de 1914 à 1920, et qui a reçu de ce fait environ 1500 décorations de différents gouvernements, vient d'être informée que son nom était mis en avant pour le prix Nobel de la paix. L'appui nécessaire à cette candidature du Parlement norvégien est déjà assuré.

#### **Petite statistique.**

Sur les 1628 volumes du dictionnaire biographique chinois, 390 en tout cas sont consacrés à la vie de femmes chinoises célèbres.

La proportion serait-elle la même chez nous?...

## **Le Congrès de Rome**

(suite et fin)<sup>1</sup>

Parmi les autres résolutions que nous avons votées, il faut signaler encore celle concernant la lutte contre les narcotiques, dont l'intérêt est si direct pour nous autres Suisses, comme le montrera dans le prochain numéro un article du *Mouvement*; celle présentée par la déléguée de la Palestine, et protestant contre les mariages d'enfants, tels qu'ils se pratiquent encore dans trop de pays orientaux; celle de l'Egypte protestant contre l'exclusion des femmes des examens pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans ce pays; une résolution concernant l'inspecteur féminin des fabriques, etc., etc. Et puis, nous eûmes encore l'habituel appel de fonds, les sommes dont le don est annoncé à un Congrès permettant à l'Alliance de vivre jusqu'au Congrès suivant, puisque les cotisations des Sociétés sont absolument insuffisantes pour assurer l'existence de pareille puissante organisation, et la situation lamentable des changes ne permettant pas actuellement d'envisager l'élévation du taux de ces cotisations. Et enfin, nous reçumes des invitations pour le prochain Congrès, qui toutes furent enregistrées avec reconnaissance, mais sans qu'aucune décision n'ait été prise, contraire-

<sup>1</sup>) Voir le *Mouvement Féministe* des 25 mai et 10 et 25 juin 1923.

rieures. De ses cendres est né le Partido Civico Feminino, avec à sa tête Senora E. R. de Sanguesa. Cette Association publie un excellent petit journal, *Accion Feminina*, et groupe des femmes très sérieuses et parfaitement décidées, auxquelles je peux prédire le succès, car cette Association a cette vision nette du but à atteindre qui ne tolère aucune indolence.

Mais il faut relever que toutes ces Associations, si importantes qu'elles soient, sont limitées aux deux seules villes de Santiago et de Valparaiso. Tout le territoire à population disséminée qui s'étend derrière ces villes est encore complètement à l'écart de tout mouvement féminin, et est à peine touché par les efforts du gouvernement pour répandre l'instruction. Comme dans tout le reste du continent sud-américain, la prostitution est réglementée au Chili, mais en revanche les loteries d'Etat ont été supprimées, ce qui n'a pas été sans soulever un certain mécontentement dans la population.

Nous n'avons pas manqué de visiter la Chambre des Députés et le Sénat, dont les deux présidents nous ont fort aimablement reçus dans le magnifique édifice réservé aux Chambres, et que l'on était justement en train de décorer pour la réunion du Congrès de l'Union Pan-américaine. Le président de la République, Don Arturo Alessandri, nous a également reçus

ment à ce qu'ont annoncé certains journaux. Il est certain que l'invitation de la France, que les circonstances politiques ont déjà fait renvoyer plusieurs fois, passe en première ligne: mais si l'on ne peut qu'ardemment souhaiter que ces circonstances politiques soient changées d'ici à trois ans, ne peut-on pas souhaiter tout aussi ardemment et cela avec quelque probabilité de réalisation, qu'en 1926, les Françaises soient à leur tour affranchies? et alors l'influence du Congrès ne sera-t-elle pas plus nécessaire dans un pays où les femmes luttent encore pour leurs droits? Bucarest?... où la vitalité suffragiste est très grande; Athènes?... où l'on nous réclame également pour pousser à la roue d'une réforme qui ne semble pas si lointaine; Jérusalem?... ou encore Zara en Dalmatie?... Quel essor a pris notre mouvement depuis cette dernière décennie! et qui aurait rêvé durant la première moitié de l'existence de l'Alliance, alors que les efforts se concentraient sur Londres, Amsterdam, Stockholm ou Berlin, que de ces contrées orientales nous viendraient des appels!

Et puisque nous parlons d'invitations, il est impossible de clore la série de ces articles, si imparfaits malgré leur longueur à rendre compte du Congrès, sans mentionner deux invitations, dont notre délégation suisse fut spécialement l'objet à Rome. L'une fut celle que le professeur Boni, le savant directeur de toutes les fouilles de la Ville Eternelle, nous adressa, à la demande de Mme Giannina Franciosi, l'hôte de nos villes suisses l'hiver dernier, qui désirait faire une amabilité aux femmes suisses, pour visiter en sa compagnie certaines récentes excavations au Forum: un délicat régal historique et archéologique, dont celles qui purent en profiter ne parlent qu'avec enchantement. Et l'autre invitation fut celle, si charmante, si cordiale, si délicieusement intime, malgré son caractère officiel, de notre Légation à Rome. C'était la seconde fois seulement, sauf erreur, qu'une de nos Légations à l'étranger n'ignorait pas complètement les déléguées à un Congrès féministe: l'an dernier à la Haye, M. Carlin avait invité les représentantes de la Suisse à la réunion du Conseil International des Femmes; et cette fois-ci, M. et Mme Wagnière mirent la plus exquise bonne grâce à accueillir dans « notre » petit palazzo de la Piazza delle Croce Rossa, non seulement les déléguées officielles au Congrès, mais aussi toutes les congressistes suisses. Et cela fut précieux, dans

pendant une demi-heure. C'est un féministe convaincu, partisan de l'égalité des droits à l'éducation, de la réforme du Code civil, et d'une extension éventuelle du droit de vote aux femmes; il est également un chaud partisan de la Société des Nations et du pan-américanisme, ainsi que de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce qui paraît être dans toutes ces républiques le principal obstacle au vote des femmes, c'est que le suffrage universel ayant été donné à tous les hommes, dont un si grand nombre sont complètement illétrés, la vie politique en a été faussée, parce que les élections se font en achetant des voix, et que c'est le candidat qui est le plus riche qui l'emporte! Aussi va-t-on répétant aux femmes que si on leur reconnaissait le droit de vote, elles ne feraient qu'ajouter une masse à une autre masse ignorante et corruptible, et qu'il leur faut attendre.

Les femmes sont donc loin d'être satisfaites, mais ce qui leur manque, ce sont de vastes Associations bien organisées pour mener campagne. Toutes celles que préoccupent ces questions sont d'accord pour reconnaître que la première réforme à effectuer est celle du Code civil, que réclame le Partido Civico Feminino et que soutient le Président, comme nous l'avons vu. Actuellement, la femme mariée perd ses droits sur sa fortune, sur son gain (une loi toute récente, qui fait la première brèche